

<http://ugtg.org/spip.php?article676>



Prix des carburants : 20 millions offerts à la SARA & à TOTAL !

- Dossiers - Prix des carburants -



Date de mise en lignedimanche 14 dÃ©cembre 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Via la SARA dont elle est l'actionnaire majoritaire (50% du capital), c'est en grande partie à la société TOTAL que Victorin LUREL et Jacques GILLOT ont fait un chèque-cadeau de 20 millions de francs !

Aveuglement, volonté précipitée de déminer le vaste mouvement de mobilisation à venir ou autre chose ?

Car comment expliquer que les mêmes, GILLOT & LUREL, qui affirment manquer d'argent pour financer l'APA pou gwan manman é gwan papa nou, pour la formation professionnelle des jeunes et des 100000 chômeurs de Guadeloupe, puissent trouver et offrir 3 millions d'euros (19 millions de francs) d'argent public à une société la SARA, qui a dégagé 50 millions d'euro (330 millions de francs) de bénéfices en 2007...

Un article de Thierry Brugvin illustre comment, ailleurs dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique, des dirigeants politiques corrompus et des élites sont aussi à la solde cette multinationale, héritière des pratiques d'ELF...

La dimension adémocratique et illégale du pouvoir de Elf-Total, Thierry Brugvin

Bénéfice et historique de Elf-Total

Total, affichait par exemple en 2006, un bénéfice record de 12 milliards d'euros, grâce à. l'exploitation des ressources de différents pays tels le Congo Brazzaville, l'Angola ou le Gabon.

C'est en 2007, la 5e entreprise privée mondiale dans le secteur pétrolier Exxon Mobil, Chevron Texaco, Shell et BP (British Petroleum). Total a racheté Elf-Aquitaine le 22 mars 2000, pour former, TotalFinaElf, rebaptisée Total S.A. en 2003.

Elf-Total dans les paradis fiscaux

Lorsqu'il y a du blanchiment d'argent sale, elle passait autrefois notamment par les banques des pays développés, à présent elle transite plutôt préalablement par les banques des paradis fiscaux (Andorre, Caimans, Luxembourg, Jersey...) ou encore au sein de Clearstream (la banque des banques) comme le soutien Denis Robert (2001). De plus, quasiment toutes les grandes banques disposent de comptes dans les paradis fiscaux. Ainsi, certaines, telle la FIBA d'Elf ont blanchie de l'argent, ou participé à l'évasion fiscale (Verschave, 2001 : 73).

Total réalise la plus grande partie de ses bénéfices dans des filiales enregistrées aux îles Bermudes et autres terri-toires off shore, etc (Foutoyet, 2005).

Une fois encore l'entreprise Total est impliquée dans une affaire de corruption. Le 7 novembre 2007, la 11e chambre correctionnelle de Paris, a jugé pour corruption, Dan Etete, l'ex-ministre du pétrole nigérian. Il a été

poursuivi pour blanchiment aggravé, pour avoir détourné plus de 100 millions de dollars entre 1995 et 1998.

L'histoire de Dan Ete est emblématique, elle illustre un mécanisme classique de la gouvernance illégale entre les Etats et les sociétés transnationales (STN). Pour obtenir un marché, une STN verse une commission à un ou plusieurs élus. Celui-ci ouvre plusieurs comptes bancaires dans des banques et des paradis fiscaux pour y placer cet argent sale. Ainsi, Dan Ete ouvre deux principaux comptes « à la banque Edouard Constant à Genève et à la Bank Hoffman AG à Zurich (...). Dan Ete crée un réseau de sociétés off-shore (...) aux Iles Vierges britanniques. A Gibraltar, il peut compter sur d'autres relais bancaires, dont ceux offerts par le très efficace réseau du Crédit agricole Indosuez. La BNP SA (Suisse) de Genève, la Clariden Bank de Zurich et l'UBS à Londres font aussi partie de ce schéma de blanchiment. L'écran de Gibraltar s'exilera ensuite au Liban, lorsque la législation anti-blanchiment devient trop répressive » (Servenay, 2007).

Les banques suisses, luxembourgeoises notamment, avec les paradis fiscaux, renforcent les dérives de la gouvernance capitaliste illégale et la corruption, en blanchissant de l'argent sale, grâce à la culture du secret, à leur refus de faire la transparence sur l'ensemble des comptes présents dans leurs places et sur les virements qui y sont effectués.

Denis Robert a mis à jour une des techniques de blanchiment, dans son ouvrage Révélation (2001), grâce aux banques des banques Clearstream et Euroclear. Ces dernières, grâce au « mécanisme de compensation », font ainsi disparaître certaines transactions douteuses. concernant, la BGPI, filiale du Crédit agricole Indosuez. Denis Robert affirme qu'elle possède, elle aussi, un compte numéroté « S0418 », au sein de Clearstream (Robert, 2007). Si la justice française et nigériane osaient, elles pourraient donc enquêter auprès de Clearstream. Mais actuellement, cette banque des compensations reste un sanctuaire inviolé, car c'est un pivot de la dimension illégale de la gouvernance capitaliste.

L'entreprise française, TotalFinaElf était, dans ce procès, un des principaux corrupteurs, pourtant elle en ressort blanchie. Durant le procès, deux sociétés, dont Total, ont reconnu les pratiques corruptives du gouvernement nigérien Abacha, sous lequel exerçait le ministre Dan Etete. Jean-Luc Vermeulen, polytechnicien et directeur général exploration-production de TotalFinaElf, a affirmé au juge d'instruction que son entreprise avait « versé 20 millions de dollars de commission pour continuer à travailler dans le delta nigérien » (Servenay, 2007).

Manque de transparence et inéquité des revenus de l'exploitation

En 1991, Le gouvernement Milongo et les membres de la Conférence Nationale Citoyenne, tentent de conserver le pouvoir face au dictateur Sassou Nguesso, qu'ils ont momentanément déchu de son poste de président. Cependant la faillite du pays les contraints à mendier une aide financière. Le Cabinet Arthur Andersen chargé de l'audit pétrolier par la Conférence Nationale Citoyenne y renonce, car les compagnies pétrolières (Elf en particulier) refusent l'accès aux éléments comptables et aux données financières car elles sont trop compromettante pour ces entreprises (Aubert, 1999).

La Conférence Nationale Citoyenne et le gouvernement Milongo, avaient pour mandat "la re-négociation des accords avec les deux compagnies pétrolières exploitantes (Elf et Agip)"(LDC, 29.08.1991) [1], qui sous payaient le pétrole du pays. Mais du fait de l'opacité des comptes, du refus de la transparence des ETN et des anciennes dettes qui les étranglent, ils n'ont pu parvenir à négocier des redevances qui soient équitables. L'amnistie a donc été déclarée concernant des pratiques des pétroliers, des détournements, de la corruption, de la criminalité française. Grâce

à leur puissance financière et politique ces ETN, sont donc parvenues à exploiter de manière inéquitable et souvent illégale, le pétrole du Congo-B, un bien public national, qui appartient à une population déshéritée.

Si la situation économique de l'Etat tchadien a connu un important manque à gagner, une partie du pétrole a permis à Exxon de s'octroyer de fabuleux bénéfices. Ils sont évalués à 15 milliards de dollars en 2001 pour l'ensemble de sa production mondiale et sont dix fois plus élevés que le PNB de 1,4 milliards de dollars du Tchad (Ngodi, 2005) [2]. En effet la production du pétrole en Afrique, par les entreprises transnationales du pétrole permet d'engranger d'énormes profits, souvent au détriment du pays et surtout de la population.

A ce sujet l'exemple d'Elf Total, une autre entreprise du pétrole, au Congo est fort instructif.

Le président Lissouba a bradé à Elf, les parts que l'Etat du Congo-Brazzaville détenait dans Elf Congo. Le prix officiel de la vente étaient de 270 millions de francs, mais les estimations de la valeur réelle de ces parts sont de 4 à 16 fois supérieures ! (LDC, 1997, 1998) [3].

M. Martial Cozette, directeur du CFIE (Centre d'informations sur les entreprises), a indiqué que : "S'agissant de l'exploitation par Elf des gisements au Congo, la Banque mondiale avait fait remarquer dans les années 1990-1991 que le rendement de l'exploitation pétrolière y était l'un des plus bas du monde et a suggéré des audits. Le gouvernement de transition a fait appel au cabinet Arthur Andersen pour faire un audit mais celui-ci n'a pu mener à bien cette mission car Elf Congo et Agip Congo ne le lui ont pas donné accès aux pièces et aux informations" (Aubert, 1999).

Corrompre un chef de l'Etat pour sous payer les biens publics

Loik Le Floch Prigent, le PDG d'Elf affirme que son entreprise " a donné une forte rétribution à l'Etat Congolais" pour obtenir les concessions pétrolière face aux américains (LDC, 16.09.1992) [4].

Loik Le Floch Prigent, l'ex-PDG d'Elf, confirme les déclarations d'André Tarallo (le Monsieur Afrique d'Elf) qui "a évoqué devant la Juge Eva Joly, le fait que sur chaque baril de pétrole une commission de 1,40 à 4,20 francs était prélevée pour les chefs d'Etats Africain" (Prigent, 2001, 60).

Durant ce même procès, Philippe Hustache, directeur financier (1985-1994) de Elf, s'expliquait à propos de deux virements à Christine Deviers Joncours de 14 et 45 millions de francs, via la filiale suisse d'Elf Rivunion. Il déclarait "nous faisons chaque année plusieurs dizaines d'opération de ce type (...) 350 commissions" (Libération, 15/3/2001)... A 30 millions de Frs en moyenne cela représente 10 milliards, soit 175 affaires Dumas".

De plus le ministre des finances d'un pays producteur de pétrole, peut placer l'argent de la rente pétrolière dans des banques spécialisés, où il rapporte des intérêts sans les reverser à l'Etat. Dans le cas de Elf, cela passait par la Fiba. En 1992 la CIBC et Elf ont versé au Cameroun 180 millions de dollars pour un crédit gagé sur du pétrole futur. Cependant il s'est évadé via les Iles Vierges, la Suisse et le Liechtenstein. L'opération avait été garanti par Elf (Verschave, 2001 : 73) [5]. Le peuple camerounais n'a donc rien reçu.

La campagne « Publiez ce que vous payez »

Consciente de ces pratiques la société civile tente de les stopper en lançant une notamment une campagne "publiez ce que vous payez, qui réclament que les chiffres annuels nets des paiements suivants, doivent être publiés par toutes les compagnies (tant multinationales que d'Etat) de chaque pays d'exploitation.

L'organisation britannique Save The Children, a rédigé un rapport en 2005, intitulé "Dépasser la rhétorique, mesurer la transparence des revenus". Il vise à mesurer la transparence des industries du secteur pétrolier et gazier et réclame en la matière, une législation contraignante dans les pays d'origine de ces compagnies. Le document permet de mesurer les efforts faits par 25 sociétés installées au Nigeria, en Angola, Azerbaïdjan, Indonésie, Timor et Venezuela pour aller vers la transparence, ce dans trois directions : divulgation d'informations financières détaillées, des paiements de revenus, indications de lutte anti-corruption et dénonciations de malversations. Dans les principales conclusions du rapport, on relève que : 23 compagnies pétrolières sur les 25 étudiées réalisent un score médiocre et que les entreprises considérées comme les plus transparentes sont deux compagnies canadiennes qui respectent leur législation nationale les obligeant à publier leurs versements pays par pays. **Or l'entreprise Total se situe dans le peloton de queue, 21ème sur 25.**

Spolier les populations grâce aux commissions et rétro-commissions

Les commissions et rétro-commissions sont aussi illégales lorsqu'elles ne sont pas déclarées aux fiscs et lorsqu'elles rémunèrent un élu ou un administrateur des pouvoirs publics, afin de biaiser un appel d'offre. Cela peut permettre, de formuler l'appel d'offre en le formulant pour privilégier un candidat, pour obtenir un contrat, au détriment d'autres concurrents ou de l'intérêt du pays, lorsque le contrat est surfacturé. A travers ce mécanisme l'acheteur, les intermédiaires et le vendeur s'enrichissent au détriment des pouvoirs publics et des populations, qui paient le coût de la sur-facturation.

Loik Le Floch Prigent, affirme lui-même dans un livre intitulé "Affaires Elf, affaires d'Etat" (2001), faisant le bilan de son procès, que "l'activité industrielle classique s'accompagne nécessairement de mécanismes qui permettent le financement d'opérations opaques (...). Au sein du groupe (Elf) qui fait deux cents milliards de francs de chiffre d'affaires par an, le volume de ces opérations (occultes) varie de trois cents à huit cents millions de francs). (...)

Elf dépensait notamment ces fonds pour obtenir "des permis de forage" dans les pays ou la société n'était pas encore implanté. Ces opérations de préreconnaissance, étaient accompagnées de préfinancements au Etats par l'achat de pétrole futur avec de l'argent qui circulait sur des comptes off-shore. Mais des commissions étaient également versées pour permettre à Elf de poursuivre ses exploitations dans les pays où elle produisait du pétrole. L'ensemble de ces commissions versés aux officiels du pays, via des intermédiaires était d'une certaine façon le prolongement de la politique étrangère de la France, notamment dans les pays africains et c'est la raison pour laquelle le président d'Elf en informait la présidence de la république (française), ainsi que les ministres des Finances et du Budget" (Prigent, 55-56) [6]. "Disons que le président d'Elf est à la fois le président d'une société pétrolière et ministre bis de la la Coopération. Et c'est justement parce ce que cette société avait un objet politique et diplomatique en Afrique qu'elle à de tout temps financée les services secrets (...). Elf a servi au financement du parti gaulliste, et à même été créée pour ça..." (...). Puis ce fut le tour du parti socialiste. Certaines de ces affaires ont défrayé la chronique judiciaire (affaire Dumas, Deviers Joncourt, Sirven, Elf Thomson, avions renifleurs, affaires des fréquences, etc.). (Prigent, 2001 : 54-55 et 63-64). "L'ensemble de la classe politique savait qu'Elf faisait du financement politique". Les rétro commissions servaient "à mettre sous influence celui qui les percevaient. Au cas où... Au cas une affaire comme l'affaire Elf leur péterait à la figure. Si tout le monde se sert du gâteau, plus personnes ne plus rien dire." (Prigent, 2001, 66-67).

Délits d'initiés au service d'opération spéculative sur la dette publique

Dans les années 90, la Fiba, la banque d'Elf (fermée suite au procès Elf), a racheté au rabais les créances du Congo, détenues par les banques étrangères, afin de se les faire rembourser par la Caisse congolaise d'amortissement. Après avoir récupéré ces dettes gagées sur pétrole, elle empoche le rabais, une décote de 90, à 95% ! (LDC, 2.10.1997) [7]. Grâce à ses appuis au sein de l'Etat Congolais et à "la complicité de toutes les parties prenantes, sur le dos des finances publiques", Elf savait qu'elle pourrait se faire rembourser (Verschave, 2001 : 43).

Dans le Figaro et le Parisien, les représentants de l'Elysée ont réagi aux déclarations de Loik Le Floch Prigent de mai 2001, en affirmant qu'à présent le système avait changé depuis 1995. Cela confirmait donc le fait ce système avait bel et bien existé et donc que l'Elysée en avait bien eu connaissance, sans y mettre fin. On le voit les intérêts des Etats, siégeant notamment au sein des la Banque Mondiale, sont fortement liés à ceux de leurs grandes entreprises transnationales.

Car il en va des intérêts nationaux, tel qu'ils sont envisagés par les gouvernements nationaux et les partis politiques dominants. Il s'agit d'une lutte politico-économique entre Etats via leurs entreprises, pour s'assurer entre autres, une indépendance énergétique et se disputer les parts du marché mondial. C'est pourquoi les pouvoirs publics nationaux et organisations internationales où elles siègent, sont relativement peu regardant sur les pratiques des entreprises qu'elles subventionnent.

Les ETN aux commandes des Etats grâce à la gestion de la dette publique

A l'été 1994, Lissouba, le président du Congo-B confie à Elf la responsabilité de gérer la dette pétrolière du pays. On observe une totale manque d'indépendance de l'Etat. En effet, Elf devient ainsi à la fois client de l'Etat et gestionnaire de son budget. (Verschave, 2001 : 44). Une entreprise capitaliste privée à ainsi fait main mise sur un Etat. Ainsi, au printemps 1995, Lissouba brade à Elf, les parts de l'Etat Congolais au sein de Elf Congo.

Dans les années 90, le Congo représente pour Elf, un des principaux gisements de pétrole. C'est pourquoi André Tarallo (qu'on surnomme le Foccard Africain) multiplie les "astuces pour prolonger l'Etat Congolais déliquescents, tout en l'enfonçant d'avantage dans le moyen et le long terme" (...). "Pour cela Elf convainc le tandem Chirac-Juppé de peser sur les prêteurs institutionnels. Mi-1996, le Club de Paris attribue au Congo 5 milliards de créances supplémentaires en dette publique bilatérale, en grande partie françaises après que le FMI ait prêté 100 millions de dollars" (Verschave, 2001 : 47).

Pour satisfaire, ses intérêts nous observons qu'une ETN est en capacité d'exercer des pressions suffisantes pour qu'un Etat et des institutions internationales déboursent de l'argent. Pour servir ses fins, les dirigeants d'une ETN sont aussi prêts à enfoncer encore un peu plus un pays déjà exsangue par sa dette.

En 1995, en échange des réductions de la dette fiscale d'Elf à l'Etat Congolais (elle passe de un milliard environ à 350 millions de Frs), Elf ouvre un compte au Luxembourg à l'Etat Congolais, sur lequel Elf verse une partie de cette dette fiscale (LDC : 17.07.1997) [8]. De plus Elf accepte de créer "une provision pour investissement diversifiées" (comme l'a obtenu Omar Bongo, au Gabon) (Glaser-Smith, 1994 : 127) [9].

De quoi "réaliser quelques menus projets bienvenus en période électorale" (LDC : 7.5.1998) [10]. En 1996, suite, à ces nouveaux prêts et nouveaux comptes, La Banque mondiale note que les dépenses liées, à l'armée, à la sécurité et à la présidence s'envolent. Le ministre des finances, Nguila Mongounga-Nkombo, effectue de multiples virement hors budget à l'étranger (Bahamas, Monaco...) (LDC, 23.04.1998) [11]. En 1996, durant cette période, les crédits

budgetaires de l'éducation et de la santé n'ont été décaissés, respectivement que de 11% et de 5% (LDC, 5.12.1996) [12].

Ces dispositifs d'aide mutuelle, entre chefs d'Etat et ETN, permettent à une entreprise de réaliser de large bénéfice et aux dirigeants d'un pays de détourner une partie des fonds publics à son profit au détriment de son peuple. Les puissants font ainsi de 'petits arrangements entre amis' sur le dos de la population.

Les clés de l'affaire Elf sont dans les comptes des paradis fiscaux

En particulier le soutien aux pétro-dictateurs qui écrasent et spolient leur pro-pre pays. Loïk Le Floch Prigent, ex-PDG d'Elf, a donné un début de réponse le 31 mars 2003 : l'argent d'Elf a aussi servi à "faire taire" des hommes politiques français, afin qu'ils ne remettent pas en cause le système : "il fallait que le vaisseau France soit avec nous.

Particulièrement en Afrique où, si on rentre dans un combat socialistes contre gaullistes, on ne sait plus où on va". Loïk le Floch Prigent a aussi avoué dès le début de son procès, qu'il existait une "caisse noire" destinée aux hommes politiques (Floch Prigent, 2001) [13]. Alfred Sirven complétait ses déclarations en affirmant durant son procès : "Elf a toujours eu besoin d'être bien avec le pouvoir place" de gauche comme de droite. Et les hommes de pouvoir ont besoin d'argent. Les campagnes électorales sont devenues de plus en plus chères... ».

Usage des mercenaires, armées privées et milices privées

Un article de M. Karl Laske dans "Libération" du 21 juillet 1998 intitulé "La chute d'une barbouze", évoque l'existence de documents saisis par la justice, lors d'une perquisition au siège d'Elf, par la juge Eva Joly, le 15 mai 1998. Les documents démontreraient les liens entre les services de sécurité d'Elf, des membres de réseaux et le président Sassou N'Guesso.

Trois ONG françaises, "Agir ici", "Frères des Hommes" et "Survie" ont écrit aux membres de la mission parlementaire, le 10 septembre 1999 « En effet, les Transall de l'armée française n'ont cessé de livrer des armes à la faction au pouvoir, - à savoir le président Sassou N'Guesso (Aubert, 1999) [14].

Par moment, on relève aussi une collusion entre les services secrets et les intérêts économiques privés. Maurice Robert, était chef de la sécurité d'Elf et ancien chef des services secrets français en Afrique, pivot du réseau Foccart-Chirac (Verschave, 2001, 32).

Pratiques illégales et stratégies de contrôle des pays producteurs

Elf-Total va tenter de contrôler les pays visés. Pour cela ses dirigeants vont entreprendre différentes actions illégales ou anti-démocratiques : corruption des dirigeants politiques, co-organisation de scrutins truqués, financement de polices politiques, de gardes dictatoriales...

Dans le cadre la guerre froide, Elf-Total servira comme instrument pour éviter la propagation du **communisme**. De plus le financement du contrôle des anciennes colonies ne pouvait se faire qu'illégalement. _ Ainsi, des firmes françaises telle Elf-Total, chargées d'approvisionner la France en matières stratégiques sont investies par les services secrets. De plus Elf-Total a aussi largement utilisées les services secrets et le lobby militaire pour aboutir à ses fins (François-Xavier Verschave, Les arènes, 2003).

Elf-Total s'est appuyée sur le lobby militaire français qui tient à ce que l'Afrique reste sous le giron de la France. Elle a aussi recours aux sociétés de mercenaires, dotées d'armement lourd, dans les "zones grises" de la planète - dont beaucoup en Afrique. Elf-Total participe ainsi à des trafics d'armes et le recrutement de **mercenaires**. Par exemple, Elf finançait les deux parties en conflit dans la guerre civile angolaise qui opposait depuis 1975 le gouvernement et un mouvement rebelle, l'UNITA (Global Witness, 2003) [[15](#)].

L'aide publique au développement au service de Elf-Total

Au lieu de contribuer au développement de l'Afrique, l'APD à notamment favoriser le détournement des ressources africaines, en améliorant l'exploitation des matières premières tel le pétrole pour Elf-Total (meilleurs outils de production, construction de voies d'accès, corruption des élites locales).

De même l'APD à aidé à vendre un certain nombre de productions françaises réalisées par quelques grandes entreprises, telle Elf-Total avec des marges parfois très importantes. Pour faciliter les ventes, Elf-Total à bien souvent versée des fonds illégalement à certains partis politiques français au pouvoir, comme le rapporte l'ex-PDG de Elf-Total Loik Le Floch Prijent [[16](#)] (2001).

Les accords de coopération : colonialisme déguisé

Elf-Total a bénéficié d'accords de coopération passés avec les dirigeants de ces pays officiellement décolonisés, qui favorisent les entreprises françaises concernant les « matières premières et produits stratégiques » (hydrocarbures, uranium, lithium...). Ils stipulent que ces pays, pour les besoins de la défense, réservent en priorité leur vente à la République française.

Conclusion

Ainsi une énorme exploitation des richesses pétrolières a été remplacée par une dette grandissante. **Elf-Total a organisé le drainage d'énormes marges non déclarées sur l'exploitation du pétrole** (Congo, Angola, Cameroun...) : production non déclarée au large des côtes, sur-facturation des investissements et des prestations, préfinancement des productions futures à des tarifs spoliant le pays, etc.

© **Droits d'auteurs** : [Thierry Brugvin](#), octobre 2008

[1] LDC (La lettre du Continent), 29.08.1991, "Congo, Elf : Nkossa for Ever".

[2] NGODI Etanilas, Gestion des ressources pétrolières et développement en Afrique, 11e Assemblée Générale du CODESRIA, 6 - 10 décembre 2005, Maputo, Mozambique.

[3] LDC, (LA LETTRE DU CONTINENT), "Congo, FMI et pétrole" 6 avril 1995, "L'affaire Elf...Congo", 27 nov. 1997, "Négociations secrètes avec Elf", 26 fév. 1998.

[4] LDC, (La lettre du Continent), 16.09.1992, "Congo. Bonne surprise, au pied du mur".

[5] VERSCHAVE François Xavier, L'envers de la dette, Criminalité politique et économique au Congo-Brasa et en Angola, coll. Dossiers Noirs, Agone, 2001.

[6] LE FLOCH PRIGENT, Affaire Elf, Affaire d'Etat, Le cherche midi, 2001.

[7] LDC, 2.10.1997, "Congo, Le nerf de la guerre".

[8] LDC, "Elf superstar", 17.07.1997

[9] Glaser Antoine, Smith Stephen, 1994, L'Afrique sans africains, Le rêve blanc du continent noir, Stock.

[10] LDC, 7.5.1998, "Congo : Sassou met Elf à l'amende".

[11] LDC, 23.04.1998, "Congo : des pétro-dollars et des larmes".

[12] LDC, 5.12.1996, "Congo, dépenses exceptionnelles"

[13] LE FLOCH PRIGENT Loic, Affaire Elf, Affaire d'Etat, Entretien avec Eric Decouty, Le Cherche midi Editeur, 2001.

[14] Aubert Marie-Hélène, Brana Pierre, Blum Roland, 13 octobre 1999, Rapport d'information de la commission des affaires étrangères sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental, Assemblée nationale, Documentation française.

[15] GLOBAL WITNESS, 2003, Les Affaires sous la guerre. Armes, pétrole & argent sale en Angola, par Global Witness, Dossier noir n° 18, Agone, 240 p.

[16] LE FLOCH PRIGENT Affaire Elf, Affaire d'Etat, Le cherche midi, 2001, "Le bilan de l'action de Elf-Total en Afrique ce sont donc des centaines de milliards de francs détournés, des peuples spoliés et le soutien à des milliers d'assassinats de militants, à des guerres civiles.